

# DÉVOILEMENT ET SIGNALEMENT PROCESSUS DE TRAITEMENT

## À RETENIR

Le Cégep offre des services d'accueil, de référence, de soutien psychosocial et d'accompagnement à la victime qui en manifeste le désir dans un délai **maximum de 7 jours**.

## IMPORTANT

Un dévoilement ou un signalement ne mène pas nécessairement à une plainte.

Pour une demande de consultation ou signalement d'une situation de violence à caractère sexuel : Centre de prévention et d'intervention  
[besoindaide@cgodin.qc.ca](mailto:besoindaide@cgodin.qc.ca) local S-117

Accueil et Écoute de la personne.

Évaluation de la situation et choix d'intervention  
(Démarche faite avec le consentement de la personne victime)

Mesures d'acomodement  
(ex: aménagement d'horaire, délais supplémentaires...)

Accompagnement avec une personne ressource.

Intervention dans le milieu  
(Ex: formation, sensibilisation, soutien dans des groupes)

**Dépôt d'une plainte**

Voir les détails du processus de la plainte administrative à la page suivante

Ressource en matière de violence sexuelle:

Ligne ressource provinciale pour les victimes d'agression sexuelle 24/7 : 1-888-933-9007

Autres ressources : <https://www.cgodin.qc.ca/prevention-des-violences-a-caractere-sexuel/>

Centre de prévention et d'intervention :

Au cégep Gérald-Godin : [besoindaide@cgodin.qc.ca](mailto:besoindaide@cgodin.qc.ca)

## PLAINTE ADMINISTRATIVE PROCESSUS DE TRAITEMENT

IMPORTANT :

À tout moment la victime peut mettre fin au processus de retirer sa plainte

Plainte administrative

[Formulaire à compléter](#)

Évaluation de la recevabilité

Par la personne responsable

**Plainte recevable**  
**Processus d'enquête**

Validation et consentement de la victime.

Enquête

Conclusion de l'enquête

Application de la décision rendue  
Maximum 30 jours

**Plainte non recevable**

Fin du processus

Demande d'appel à la décision  
de recevabilité

Analyse et décision du comité  
permanent  
Maximum 15 jours

**Plainte recevable**

**Plainte non recevable**

Début du processus  
d'enquête

Fin du processus  
Décision finale

*Que la plainte soit jugée recevable ou non, les mesures d'accompagnement et les autres choix d'intervention doivent être offerts à la victime.*

*Le Cégep dispose d'un délai de 90 jours pour le traitement des plaintes. La victime peut en tout temps décider de faire une plainte en matière criminelle.*

Ressource en matière de violence sexuelle:

Ligne ressource provinciale pour les victimes d'agression sexuelle 24/7 : 1-888-933-9007

Autres ressources : <https://www.cgodin.qc.ca/prevention-des-violences-a-caractere-sexuel/>

Centre de prévention et d'intervention :

Au cégep Gérald-Godin : [besoindaide@cgodin.qc.ca](mailto:besoindaide@cgodin.qc.ca)